

DOCUMENT D'ACTION

Fonds Fiduciaire d'urgence de l'Union Européenne en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique

1. IDENTIFICATION

Intitulé	Référence : T05-EUTF-SAH-MR-09 Partenariat Opérationnel Conjoint pour la Mauritanie (POC Mauritanie)			
Zone bénéficiaire de l'action / localisation	Mauritanie			
Coût total	Coût total estimé : 4.550.000 EUR Montant total provenant du Fonds fiduciaire : 4.550.000 EUR			
Méthode d'assistance / Modalités de mise en œuvre	Gestion indirecte de FIIAPP (Fundación Internacional y para Iberoamérica de Administración y Políticas Públicas) Gestion directe par passation de marché pour contrats de services			
Code CAD	15210 – Réforme et Gestion des systèmes sécuritaires 15190 – Facilitation d'une migration et d'une mobilité ordonnées, en sécurité, régulières et responsables			
Canaux d'acheminement	Canal 13000 - Agence/entité d'un Etat Membre de l'UE			
Marqueurs	Objectif politique	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Contribution au développement / bonne gouvernance		<input type="checkbox"/>	X
	Soutien à l'environnement	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Égalité de genre et autonomisation des femmes et filles	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
	Développement commercial	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Santé reproductive, maternelle, des nouveaux nés et santé infantile	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des risques de catastrophes	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Nutrition	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Handicap	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Marqueurs de Rio	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Diversité biologique	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Marqueur migration	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X
	Digitalisation	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
	COVID-19	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Objectifs de Développement durable (SDG)	Objectif 16: Paix, justice et institutions efficaces
Priorité d'intervention du Plan d'Action de La Valette	4. Prévenir la migration irrégulière, le trafic de migrants et la traite des êtres humains et lutter contre ces phénomènes
Objectif Stratégique du Fonds fiduciaire	3. Gestion de la migration 4. Gouvernance et prévention des conflits
Bénéficiaires de l'action	Les migrants en situation irrégulière en Mauritanie Les victimes de la traite de des êtres humains, La population mauritanienne.
Dérogations, accord préalable et exceptions autorisées	

2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

2.1. Résumé de l'action et ses objectives

L'objectif de l'action est d'assurer une lutte efficace contre les réseaux criminels impliqués dans le trafic de migrants et la traite des êtres humains et d'améliorer le contrôle de la migration irrégulière en Mauritanie, un point de transit crucial sur la route vers l'Europe, via en particulier les îles Canaries.

Basée sur une expérience de dix ans de coopération policière hispano-mauritanienne (ECI Nouadhibou), ainsi que sur l'existence d'initiatives similaires financées par la Commission européenne dans la région (ECI Niger, POC Mali, POC Sénégal...), l'Action vise à améliorer les capacités d'enquête de la police mauritanienne (DST) en : 1) l'appuyant au moyen d'une équipe conjointe d'investigations judiciaires où des experts européens accompagneront et fourniront un mentorat continu à leurs homologues mauritaniens; et 2) développant un partenariat opérationnel plus large, dépassant le cadre de l'enquête conjointe, au moyen d'appuis matériels et de formations destinées à renforcer les capacités internes des acteurs impliqués dans la lutte contre le trafic illicite de migrants et la traite des êtres humains.

Dans le cadre des efforts internationaux pour améliorer le contrôle de la migration irrégulière tout en respectant les droits humains des migrants, l'Action vise également à améliorer la gestion du système de gestion de la migration dans ses différentes composantes.

L'Action, d'une durée de 36 mois, et financée entièrement (4.5M EUR) par le Fonds Fiduciaire d'Urgence de l'UE pour l'Afrique (FFU), s'inscrit dans les priorités visant à garantir une meilleure gestion des migrations conformément à l'approche globale et à l'élaboration de stratégies fondées sur le droit, et de soutenir ainsi des améliorations de la gouvernance nationale.

2.2. Contexte

2.2.1. Contexte national

La République Islamique de Mauritanie (RIM), située sur la côte Atlantique de l'Afrique de l'Ouest, est un pays d'origine et de transit de la migration irrégulière à destination de l'Europe. Partageant une frontière avec le Mali à l'est, le Sénégal au Sud et l'Algérie et le Sahara

Occidental au nord, il est un point de passage privilégié vers l'Europe, notamment en raison de la proximité de ses côtes avec les Îles Canaries.

Les années 2018 à 2019 ont vu une augmentation progressive du nombre d'arrivées en Espagne, et plus spécifiquement aux îles Canaries via les routes de l'Atlantique et de la Méditerranée occidentale, confirmant une augmentation probable des passages par la Mauritanie.

En 2020, le nombre d'arrivées en Europe par la route de l'Afrique de l'Ouest a considérablement augmenté et, en janvier 2021, les chiffres ont été multipliés par dix par rapport à la même période l'année précédente. Selon une analyse du Conseil européen, cette hausse du nombre d'arrivées s'explique en partie par les mesures liées à la COVID-19 adoptées par plusieurs pays africains. Celles-ci auraient entravé la circulation le long des routes migratoires traditionnelles et aggravé, dans de nombreux pays d'origine, les conditions de vie sur le plan socioéconomique.



Source : OIM, Novembre 2020

La Mauritanie est également un pays de destination des migrants ouest-africains en quête d'opportunités économiques dans les secteurs florissants de la pêche et de la construction. Nouakchott occupe une position centrale dans la région, faisant le lien entre l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne. Ville diverse et multiculturelle, elle concentre une grande partie des activités économiques du pays. Nouakchott est devenue un point de transit pour les migrants se dirigeant vers l'Afrique du Nord ou l'Europe et une ville de destination pour la majorité de la population immigrée en Mauritanie. Malgré l'importance économique et commerciale de Nouakchott, peu de données statistiques récentes sont disponibles sur la population migrante dans la ville.

Située à la frontière nord de la Mauritanie, la ville de Nouadhibou avec ses 142 000 habitants est un pôle commercial et portuaire dynamique. Sa position stratégique la rend très attractive, tant pour les nationaux que pour les étrangers ; d'ailleurs, les migrants constituent une importante communauté au sein de la population de la ville. Selon une étude de l'OIM de 2019, de nombreux migrants viennent à Nouadhibou pour y trouver un emploi ou parce que la ville côtière constitue un point de transit privilégié sur la route migratoire vers l'Europe ou les pays nord africains.

2.2.2. Contexte sectoriel : politiques et défis

A) Cadre juridique mauritanien

La politique migratoire de la Mauritanie vis-à-vis de l'Union Européenne s'inscrit dans le cadre du dialogue politique sur les migrations et contribue au suivi des Conférences de Rabat et de Tripoli¹.

La Mauritanie participe au dialogue international en matière de migration au sein des Nations Unies. Après la signature, en 2016, de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, la Mauritanie a approuvé en 2018 le Pacte Mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et signé, la même année, la Déclaration conjointe de Niamey sur le trafic illicite de migrants et la traite des êtres humains. Le pays a également ratifié la Convention de Genève relative au statut des réfugiés du 28 juillet 1951 et son protocole de 1967 en 1987. Le Décret 2005-022 fixant les conditions d'application des conventions internationales relatives aux réfugiés a été signé le 03/03/05.

Au niveau régional, le pays facilite la coordination de la lutte contre les réseaux criminels liés à l'immigration irrégulière sur la route de l'Atlantique, et a organisé une réunion par vidéoconférence le 24 décembre 2020, rassemblant les ministres de l'Intérieur de la Mauritanie, du Mali et du Sénégal et le ministre des Affaires étrangères de la Gambie. L'objectif de la réunion était d'analyser les défis posés par la réactivation de la route migratoire de la côte atlantique, en vue de renforcer la coordination et les capacités en matière de lutte contre l'immigration irrégulière et les réseaux de trafics. Cette initiative prévoit notamment l'organisation de réunions mensuelles en 2021.

Ces dernières années, le cadre juridique mauritanien en matière de migrations a été renforcé. Dans la continuité du protocole contre le trafic illicite de migrants par terre air et mer, ratifié par le pays en 2005, la loi n°2010.021 du 15/02/10 portant incrimination du trafic illicite des migrants, assure une protection des victimes du trafic de migrants et renforce la répression des réseaux de passeurs, jusque-là relativement épargnés par la faiblesse des sanctions prévues par l'arsenal juridique en vigueur.

La loi définit le concept d' « **entrée illégale** » comme *le franchissement de frontières à l'entrée légale dans l'État d'accueil alors que les conditions nécessaires ne sont pas satisfaites* » et celui du « **délit de trafic illicite de migrants** » comme *le fait pour un groupe criminel organisé ou toute autre personne d'assurer sciemment, afin d'en tirer un profit financier ou un autre avantage matériel quelconque, l'entrée illégale d'une personne dans un pays dont il n'est ni un ressortissant ni un résident permanent*².

¹ Ce dialogue politique émane de l'Accord de Cotonou, notamment de l'article 13, ainsi s'inscrit dans le cadre de la nouvelle stratégie définie par l'UE pour l'Afrique adoptée en 2020.

² Journal officiel de la République Islamique de Mauritanie n°1214, Loi n° 2010-021 du 10 février 2010. <http://anac.mr/ANAC/JO/2010/1214%20fr%20%20sc.pdf>

Bien que le pays se soit retiré de la CEDEAO en 1999, les conditions d'entrée des ressortissants des pays membres de cette communauté sont demeurées inchangées à la faveur d'accords bilatéraux avec ses principaux pays voisins. Selon les normes de libre circulation, les citoyens peuvent circuler librement dans les États membres et y rester jusqu'à 90 jours, à condition d'être en possession de documents de voyage valables.

Puisque les migrants de la région ne sont pas toujours munis des documents requis ou ne traversent pas aux postes frontières officiels, l'entrée dans les pays où les normes CEDEAO sont en vigueur sont généralement considérées comme "non documentées" ou "irrégulières", alors que le mouvement en lui-même ne l'est pas s'il est effectué avec des documents de voyage valides.³

Il est obligatoire de demander une carte de séjour et résidence à compter des 90 jours pour les ressortissants de pays voisins, et pour tout étranger souhaitant s'installer en Mauritanie. La législation sur l'entrée et séjour des étrangers remontant à 1965 (Décret 65.110), ce texte est aujourd'hui obsolète et inadapté au contexte actuel des migrations et à l'évolution des normes internationales ratifiées par la Mauritanie. À ce titre, un projet de loi relatif à l'entrée et au séjour des étrangers et au droit d'asile en Mauritanie est étudié actuellement.

La susdite loi n° 2010.021 détaille les dispositions pénales des infractions annexes au trafic illicite de migrants, telles que la fabrication de faux documents ou la fraude à l'identité. Des circonstances aggravantes sont prévues lorsque la vie ou la sécurité des migrants est mise en danger ou risque de l'être ; les migrants sont victimes de traitements inhumains ou dégradants ; l'auteur de l'infraction a fait usage de violences ou d'armes ou exerce une fonction publique et que le délit a été commis dans l'exercice de ses fonctions ; la victime de l'infraction est un enfant, un handicapé mental ou une personne en âge avancé ; l'auteur de l'infraction est en état de récidive.

L'Assemblée nationale de la RIM a adopté, le 6/08/20, deux nouvelles lois en matière de traite des êtres humains et trafic de migrants, visant à améliorer le dispositif juridique existant :

- La *Loi n° 2020-017, relative à la prévention et la répression de la traite des personnes* à travers la mise en place d'un cadre juridique national plus complet, envisage des peines pour les membres des réseaux criminels, ainsi que pour les complices ou en cas de non-signalement. En associant le phénomène de la traite à la criminalité organisée, la loi inclut des réductions de peines pour le partage de renseignement et la contribution aux enquêtes. La loi vise aussi à améliorer la coopération internationale pénale, et à garantir des mécanismes de protection et d'assistance aux victimes pour faciliter leur réinsertion sociale. En particulier, l'article 52 de la loi prévoit la création d'une « instance nationale de lutte contre la traite des personnes et le trafic des migrants ».

³ OIM, 2020 *Migration data portal, Irregular Migration* <https://migrationdataportal.org/themes/irregular-migration>

- La Loi 2020-018, tout en conservant les définitions précitées, abroge et remplace certaines dispositions de la loi n° 2010-021 du 15/02/10 et vise à assurer une meilleure prise en compte des droits humains et des migrants. À ce titre, des mesures de protection pour renforcer l'assistance aux migrants victimes de trafic ont été identifiées : le déménagement ou la délocalisation géographique de l'hébergement ; l'accès à une assistance juridique appropriée ; l'assistance médicale et psychologique ; l'accès aux services d'assistance diplomatique et consulaire ou le soutien administratif pour les personnes apatrides ; la possibilité d'être, sur demande, rapatrié ; la possibilité de bénéficier d'un statut légal en Mauritanie ; le soutien financier ; des mesures de sécurité et d'accompagnement pour faciliter la réinstallation ou l'autonomie des migrants. En outre, tout migrant victime de trafic recevra les soins médicaux d'urgence nécessaires ; les enfants et les personnes vulnérables pourront bénéficier d'une protection spéciale.

La réforme visait à aligner la législation nationale de lutte contre la traite des êtres humains adoptée par la Mauritanie en 2003, au Protocole de Palerme des Nations Unies visant à prévenir, réprimer et punir la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants, que le pays a ratifié en 2005.

Pour sa part, la coopération hispano-mauritanienne a été formalisée par un *Protocole de collaboration*⁴ signé en 2008, permettant la constitution de l'équipe conjointe d'investigation (ECI) hispano-mauritanienne basée à Nouadhibou ; ce protocole comprend l'échange d'informations relatives aux personnes physiques et juridiques et aux groupes soupçonnés d'activités liées à la criminalité organisée et au terrorisme, ainsi que la coopération policière et d'assistance réciproque en matière de ressources humaines et matérielles, l'échange des résultats d'enquêtes et des méthodes d'investigation.

L'ECI-Nouadhibou s'inscrit également dans un *Mémoire pour la création d'équipes mixtes hispano-mauritaniennes de coopération policière (2008)*⁵, sous la direction d'un représentant de l'autorité policière mauritanienne.

Ces deux documents constituent la base légale de l'action conjointe hispano-mauritanienne sur le territoire mauritanien.

B) L'action de l'ECI au sein de la DST et la gestion de la migration en Mauritanie : structure, antécédents et défis.

⁴ *Protocole de Collaboration entre la Direction Générale de la Sûreté Nationale (DGSN), la Gendarmerie Nationale de la République Islamique de Mauritanie et la Direction Générale de la Police et de la Guardia Civil du Royaume d'Espagne en matière de sûreté et de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée*

⁵ *Ce Mémoire a été élevé à au rang de Convention entre le Royaume d'Espagne et la République Islamique de Mauritanie sur la coopération en matière de sécurité, fait ad referendum à Madrid le 26 mai 2015. BOE A-2018-5996 du vendredi 4 mai 2018 : Convenio entre el Reino de España y la República Islámica de Mauritania sobre cooperación en materia de seguridad, hecho ad referendum en Madrid el 26 de mayo de 2015.*

Dans le domaine du trafic illicite de migrants, des efforts importants ont été déployés depuis plusieurs années pour renforcer les capacités mauritaniennes, tant de la part des autorités nationales que des partenaires techniques et financiers, notamment l'Union européenne.

La Direction de la Surveillance du Territoire (DST) mauritanienne est chargée du contrôle de la migration au niveau national, notamment :

- De l'immigration et de l'émigration ;
- De la surveillance des frontières terrestres, aériennes, fluviales et maritimes ;
- De la police des étrangers, de la délivrance des passeports, des visas et titres de voyage ;
- De la police de l'air et des frontières ;
- De la coordination des activités des services de Police en matière de migration ;
- De la recherche et de la répression des réseaux de passeurs ;
- De la gestion des centres d'accueil pour les migrants irréguliers ;
- De la recherche et de la centralisation des informations relatives aux ingérences étrangères ;
- De la centralisation des données relatives aux flux migratoires ;
- De la mise en œuvre des mesures de refoulement des migrants irréguliers dans leur pays d'origine ;
- De l'utilisation des unités mobiles de surveillance des frontières.

La DST comprend un Secrétariat Central et quatre services : le Service de la Police de l'Air et des Frontières ; le Service des Étrangers et des Renseignements ; le Service des Titres de Voyage ; le Service du Fichier Spécial.

L'action de la DST est appuyée par l'action de 15 Directions de Surveillance Régionales (DRS) dans les *wilayas* (districts régionaux), chacune coordonnant l'action des commissariats du réseau des *moughataas* (départements locaux). Le mandat de la DST étant entièrement opérationnel et administratif, elle ne comporte pas de service judiciaire dédié et ne dispose pas en son sein d'officiers de police judiciaire. Toute mise à disposition judiciaire est coordonnée avec le Ministère de la Justice qui nomme un procureur assigné.

Les autorités mauritaniennes envisagent une montée en puissance de l'activité judiciaire en matière de trafic de migrants et traite, qui pourrait se traduire à court terme par la création d'un office central spécialisé à compétence nationale au sein de la DST. Dans cette hypothèse, le présent projet de Partenariat Opérationnel Conjoint (dorénavant, POC) appuierait le développement de cet office, au-delà des seules investigations conjointes et de l'appui aux autres services de sécurité impliqués dans la lutte contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains.

En parallèle, depuis 2008, l'ECI- Nouadhibou évoquée plus haut est une équipe de police composée de policiers des deux pays à parts égales, dont la mission principale est de lutter dans les lieux d'origine et/ou de transit contre les organisations dédiées au trafic de migrants et des personnes de l'Afrique à l'Europe, principalement par voie maritime, mais par les voies terrestres et aériennes.

En 2020 l'activité de l'ECI a été très prolifique, avec 85 actions policières en Mauritanie, principalement dans le territoire de Dakhlet-Nouadhibou. La mobilité de l'équipe a permis de mener de nombreuses enquêtes dans différentes régions et villes du pays (telles que Chami, Nouamghar, la région du Cap de Tafarit et Nouakchott). Et a arrêté 80 membres des réseaux criminels liés à la migration irrégulière par voie maritime, presque le double de l'année précédente (49 personnes en 2019), en plus de 3 membres des réseaux criminels liés à la migration par voie terrestre. La mise à disposition des personnes arrêtées (ainsi que des preuves et documents pertinents de l'enquête), est coordonnée directement entre le chef d'opérations mauritanien (au sein de l'équipe ECI), et le procureur assigné par le Ministère de la Justice, selon les procédures habituelles de la DST -en cas d'enquêtes nationales-, ou de la DRS -en cas d'enquêtes départementales et régionales-. Les opérations contre les réseaux de trafic de migrants développées dans la région de Nouadhibou et les résultats obtenus, ont entraîné le déplacement de la plupart de l'activité des organisations criminelles à d'autres régions du territoire mauritanien, vers Nouakchott et ses alentours.

Cette situation demande le renforcement du contrôle desdites zones du pays, spécialement le long du littoral mauritanien, en coopération avec l'ECI-Nouadhibou, en particulier en matière d'échange d'information opérationnelle.

C) Initiatives et documents stratégiques nationales et internationales de référence

Plusieurs documents, stratégies et initiatives transnationales ou nationales pertinents s'inscrivent dans le champ d'application principal du projet :

- **Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP)** : La Mauritanie a adopté en 2018 une nouvelle stratégie nationale de développement couvrant la période 2016-30, articulée autour de trois leviers : i) la promotion d'une croissance plus forte, durable et inclusive ainsi que de la création d'emplois ; ii) le développement du capital humain et un meilleur accès aux services sociaux de base ; iii) le renforcement de la gouvernance. Ce dernier levier comprend un chantier stratégique de renforcement des moyens des forces de sécurité et de gestion de la migration.

- **Stratégie de l'UE pour la sécurité et le développement au Sahel** : Le pays est un partenaire décisif dans la stratégie de l'UE pour le Sahel (2016) qui propose « *un cadre de coordination de l'engagement actuel et à venir de l'UE dans la région, l'objectif commun étant de renforcer la sécurité et le développement, ce qui renforcerait aussi la sécurité de l'UE* ». La convention de financement et l'approche du projet s'alignent avec la priorité stratégique n°3 ('Sécurité et État de droit'⁶).

⁶ Cette priorité vise à améliorer « l'insuffisance des cadres légaux et des capacités de maintien de l'ordre à tous les niveaux, une gestion des frontières inefficace, un déficit de techniques d'investigation et de méthodes modernes de collecte, de transmission et d'échange d'informations, ainsi que des équipements et une infrastructure obsolètes ou inexistantes ».

- **Partenariat pour la Sécurité et la Stabilité au Sahel (P3S)** : Ce partenariat, constitué à la suite du Sommet G7 de Biarritz en 2019, vise à identifier les besoins en matière de sécurité et accroître la coordination des efforts en matière de défense, de sécurité intérieure et de stabilisation, sous la coordination de l'UE, via un Secrétariat dédié. Ce Secrétariat est notamment appuyé par l'expérience des délégations de l'UE et avec l'expertise de la RACC (*Regional Advisory Coordination Cell*) dont les experts sont présents dans les pays du G5 Sahel.

- **Stratégie Nationale pour une meilleure Gestion de la Migration (SNGM) 2011**: La Stratégie adoptée par les autorités mauritaniennes en 2011 marque l'aboutissement d'un processus de réflexion pour parer les crises provoquées par des migrations irrégulières et prendre en compte l'ensemble des phénomènes migratoires impliquant la Mauritanie. La SNGM fournit la base du processus d'actualisation du Plan d'Action en cours, en coordination avec la DGAT mauritanienne et l'OIM. Le Plan d'Action, une fois approuvé, sera un document stratégique clé pour le développement du projet.

2.2.3. Justification de l'utilisation des fonds du FFUE pour l'Afrique

L'action proposée est conforme aux objectifs du *Fonds Fiduciaire D'urgence de l'Union européenne en faveur de la Stabilité et de la Lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique*, tels qu'énoncés dans son accord constitutif, à savoir "soutenir tous les aspects de la stabilité et contribuer à une meilleure gestion des migrations" (§ Art.2)⁷.

2.3 Enseignements tirés

L'expérience des projets de création d'équipes conjointes d'investigation dans la région du Sahel. Notamment, **ECI Nouadhibou** (depuis 2008), **ECI Niger** (depuis 2016); **ECI CT Niger** (récemment démarré, en 2021) a permis de tirer les leçons suivantes :

- L'accompagnement policier est essentiel pour couvrir chaque étape de l'enquête et développer des capacités opérationnelles et des nouvelles méthodologies d'investigation de façon continue, en s'adaptant au contexte local et en améliorant la qualité des dossiers transmis aux autorités judiciaires.
- Pour que les enquêtes portent leurs fruits, il faut garantir une coopération intense et continue entre les autorités compétentes dans le pays, en particulier entre les services de police et de la justice.

⁷ Plus précisément, comme indiqué à l'annexe I de l'accord, ce projet est conforme à deux séries de priorités financées par le FFU :

2.3 Garantir une meilleure gestion des migrations, sous tous leurs aspects, conformément à l'approche globale de la question des migrations et de la mobilité, y compris en contribuant à l'élaboration de stratégies nationales fondées sur le droit en matière de gestion des migrations, en prévenant et en limitant la migration irrégulière et en luttant contre la traite des êtres humains, le trafic de migrants et d'autres infractions connexes, en garantissant les réadmissions et retours effectifs, en octroyant protection internationale et asile, en privilégiant la migration légale et la mobilité, ainsi qu'en renforçant les synergies entre migration et développement. Tous les efforts doivent être déployés en gardant à l'esprit que les flux migratoires sont mixtes et que des solutions crédibles doivent être trouvées pour les personnes ayant besoin d'une protection internationale. Par ailleurs, le principe de « non-refoulement » doit être intégré dans les activités prévues.

2.4 Soutenir les améliorations de la gouvernance en général, notamment en encourageant la prévention des conflits, en luttant contre les violations des droits de l'homme et en faisant respecter l'état de droit, y compris par le renforcement des capacités à l'appui de la sécurité et du développement ainsi que par l'application des lois, notamment la gestion des frontières et les aspects liés à la migration. Certaines actions contribueront également à prévenir et à combattre la radicalisation et l'extrémisme.

- Le mandat de l'équipe conjointe d'investigation doit être soigneusement rédigé, clair et conforme à l'objectif du projet.
- L'instauration d'un climat de confiance et de collaboration à travers le travail en équipe est essentielle pour l'identification des trafiquants et des réseaux, et le démantèlement de ces organisations criminelles.

2.4 Actions complémentaires et synergies

Compte tenu de la multiplicité de projets et initiatives dans la région, un effort particulier devra être fait en matière de coordination des partenaires techniques et financiers. Cette collaboration entre différentes interventions peut contribuer à amplifier l'impact de l'action.

La position de la FIIAPP en tant qu'entité coordinatrice de la mise en œuvre du projet permettra de maintenir des relations étroites avec d'autres projets financés par l'UE en Mauritanie et dans la région du Sahel, auxquels la FIIAPP participe conjointement avec la Garde civile espagnole et la Police nationale espagnole.

- **ECI Nouadhibou**: Depuis son démarrage, l'équipe a obtenu des bons résultats et a mené un grand nombre d'enquêtes, d'opérations et d'arrestations de trafiquants. Celles-ci ont abouti à des poursuites judiciaires, à la localisation de foyers, et à l'identification et l'assistance humanitaire aux victimes des réseaux criminels.

- **ECI Niger** (projet maintenant dans sa 2eme phase de mise en œuvre): Vise la création et le renforcement d'une équipe conjointe de policiers nigériens, français et espagnols, présente sur trois antennes territoriales (Niamey, Agadez et Zinder), et permet un contrôle territorial national en matière de lutte contre les réseaux actifs dans le trafic illicite de migrants et la traite des êtres humains.

- **POCs de la région**: Sous financement FFU et de la DG Home, le **Sénégal**, le **Mali** et la **Gambie** ont également bénéficié de Partenariats Opérationnels Conjoints (POC) adaptés à chaque pays, dont l'objectif est de renforcer les capacités, aux niveaux opérationnel et judiciaire, des unités policières maliennes, sénégalaises et gambiennes chargées de la poursuite des réseaux criminels (notamment dans les domaines de la migration irrégulière, du trafic de migrants et de la traite des êtres humains), et améliorer ainsi la gestion des frontières.

-**NET COP** : Le corollaire de ces actions est le projet POC RÉSEAU ou NETCOP, démarré en mars 2021 et dont l'objectif est d'établir un réseau entre les Partenariats Opérationnels Conjoints (POC – ou COP en anglais) et initiatives similaires touchant aux aspects organisationnels, stratégiques et opérationnels de la lutte contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains. Le réseau réunit les 5 COP déjà établies - ou en cours d'établissement - dans la région : POC

Sénégal, POC Guinée, POC Côte d'Ivoire, POC Mali, POC Gambie ainsi que les 2 ECI établies au Niger et en Mauritanie (actuellement sous la forme de l'ECI-Nouadhibou, et qui pourra s'élargir au « POC Mauritanie » de cette Action). La priorité du réseau est l'analyse et le partage d'informations entre les équipes de la région (*Real time Intelligence Exchange*) et l'échange de bonnes pratiques. Le NETCOP vise également à offrir une plateforme de communication et d'analyse pour renforcer les liens entre les différents projets de l'UE ciblant les activités des organisations criminelles de trafic et traite d'êtres humains.

- **GAR-SI Sahel Mauritanie:** Sous financement FFU, l'action a démarré en printemps 2017, visant à soutenir la Gendarmerie nationale dans la création de deux unités d'action rapide de surveillance et intervention, qui visent contribuer la stabilité des zones les plus éloignées / reculées du pays et de lutter contre les trafics illégaux, pouvant également effectuer des opérations civiles de sécurité publique.

- **Appui dans le domaine de la stratégie de sécurité, en particulier la sécurité maritime en Mauritanie :** Financé par le FFU, l'action vise aussi le secteur de la migration et partagera les mêmes partenaires au sein du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation de la Mauritanie, à savoir la Gendarmerie Nationale et les Gardes Côtes. Une coordination avec ce projet sera assurée pour améliorer le contrôle des côtes mauritaniennes. Au-delà de la surveillance côtière, la possibilité de mettre en place des mécanismes de vidéosurveillance sera étudiée par le POC et la DST en accord avec la Gendarmerie, qui compte une salle de contrôle dont les capacités ont été améliorées par le projet de sécurité maritime.

- **FRONTEX** en Mauritanie au niveau opérationnel (HERA, depuis 2006) et de coordination institutionnelle (AFIC : Africa Frontex Intelligence Community, depuis 2013) représente une source d'enseignements et des opportunités de synergies futures.

2.5 Coordination des bailleurs

La coordination des bailleurs sera essentielle pour traduire l'impact de l'Action aux niveaux national et régional. La DGSN-DST participe actuellement à plusieurs projets internationaux visant à améliorer ses capacités.

-L'Organisation internationale des migrations (OIM), à travers un projet financé par le FFU, développe une action transversale de soutien aux autorités impliquées dans la gestion des migrations en Mauritanie (dont la DST), afin d'établir des protocoles et de coordonner la structure d'assistance en adoptant une perspective de garantie des droits humains et des migrants.

-La coopération allemande vise également à renforcer les capacités de la police mauritanienne, en appuyant la mise en œuvre de ses plans de réforme, pour renforcer la stabilité nationale et régionale à travers une action professionnelle, transparente et respectueuse de l'État de droit, ce afin de gagner la confiance de la population.

-La coordination avec les missions de la Politique de sécurité et de défense commune (PSDC) présentes au Sahel sera recherchée, notamment à travers les missions EUCAP Niger, EUTM Mali et EUCAP Sahel Mali. Cette dernière, récemment prolongée jusqu'en 2023, a adapté les objectifs de la RACC pour améliorer la coopération et la coordination entre les structures du G5 Sahel, ainsi que la régionalisation de l'action de la PSDC.

-En outre, l'action s'inscrit pleinement dans le cadre de la Déclaration conjointe de Niamey sur le trafic illicite de migrants et la traite des êtres humains, signée en mars 2018 par l'Allemagne, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, l'Espagne, la Guinée, la France, l'Italie, la Libye, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal, le Tchad, ainsi que l'UE, les Nations unies, l'Union africaine et les secrétariats du G5 Sahel et de la Communauté des États sahélo-sahariens. La Déclaration, qui vise à promouvoir et renforcer la coopération internationale dans ce domaine, est assortie d'un mécanisme permanent de suivi de sa mise en œuvre assuré par le bureau régional de l'ONUDC pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, avec le soutien de l'ISF - Police (DG Home).

-Enfin, cette intervention est dans la lignée des engagements pris dans le cadre de l'Initiative de lutte contre le trafic de migrants, adoptée à l'occasion de la Conférence Ministérielle de juillet 2020 rassemblant les ministres de l'intérieur de la France, de l'Allemagne, de l'Italie, de Malte et de l'Espagne, ainsi que les commissaires européens chargés des affaires intérieures et de la politique de voisinage et d'élargissement, avec leurs homologues d'Algérie, de Libye, de Mauritanie, du Maroc et de Tunisie afin de renforcer leur engagement mutuel dans la prévention et la lutte contre le trafic de migrants.

3. DESCRIPTION DETAILLÉE

3.1 Objectifs et résultats attendus

L'objectif global (impact attendu) de l'action est de contribuer à lutter efficacement contre le trafic illicite de migrants et d'améliorer les capacités de gestion de l'immigration irrégulière à travers d'un appui intégral aux forces de sécurité mauritaniennes. Les objectifs spécifiques et ses résultats sont les suivants :

OS.1. Renforcer les capacités d'investigation policière et judiciaire contre les réseaux criminels liés au trafic illicite de migrants et la traite des êtres humains. Résultats :

- ✓ R.1.1 : Un POC est créé et basé à Nouakchott, et devient pleinement opérationnel
- ✓ R.1.2 : Les capacités techniques d'investigation des membres de la police mauritanienne en matière de lutte contre le trafic illicite de migrants et la traite des êtres humains sont renforcées, en coordination avec les autorités judiciaires.
- ✓ R.1.3 : Les capacités de surveillance et patrouille sont améliorées à travers la dotation d'équipement spécifique.

OS.2. Améliorer les capacités structurelles et opérationnelles de gestion de l'immigration

irrégulière. Résultats :

- ✓ R.2.1 Les bâtiments publics destinés à l'accueil provisoire des migrants irréguliers sont améliorés en vue de les rendre conformes aux standards de dignité et en matière de droits humains.
- ✓ R.2.2 Les capacités opérationnelles en matière de gestion de l'immigration irrégulière et le traitement des personnes migrantes sont renforcées, en lien avec les partenaires dédiés.
- ✓ R.2.3 Le système de gestion de l'immigration irrégulière dans ses différentes étapes est amélioré.

Une attention particulière sera portée, dès la conception et tout au long du projet, à l'objectif de pérennisation et d'appropriation des résultats de l'Action. Par-delà le Mentorat continu et le travail conjoint de l'équipe de policiers mauritaniens et européens à titre d'exemple 4+4) qui garantira un transfert solide et complet de compétences et savoir-faire, l'objectif de durabilité sera poursuivi au moyen d'une offre de formation variée, ciblant un nombre élargi de bénéficiaires, issus de diverses unités des forces de sécurité intervenant dans le domaine du contrôle des migrations et de la lutte contre la criminalité transnationale organisée en matière de trafic de migrants et traite des êtres humains.

En outre, l'Action envisage d'appuyer la mise en place de *formateurs-relais*, susceptibles de transmettre aux membres de leurs unités respectives le savoir-faire et les compétences acquises au cours des activités de formations, dans une perspective d'appropriation par le plus grand nombre et de durabilité des acquis. Cela pourrait venir en soutien à la mise en place de structures de formation continue, dont la faisabilité sera explorée lors de la phase de démarrage de l'Action.

3.2 Principales activités

Les activités de l'Action contribueront à améliorer les capacités des autorités mauritaniennes dans la lutte contre les réseaux criminels liés au trafic de migrants ainsi que dans la gestion de la migration irrégulière sur le territoire national, ce projet s'attachera à accompagner la mise en place d'un système institutionnel fort et d'une bonne gouvernance fondée sur la responsabilisation des autorités nationales. Les opérations menées dans le cadre du POC le seront conformément aux normes nationales et internationales en appliquant les standards de qualité européens, tant en termes opérationnels que de respect des droits humains.

3.2.1 Activités liées à chaque résultat

Dans le but d'atteindre l'objectif global et les objectifs particuliers et de produire les résultats escomptés décrits ci-dessus, les activités seront mises en l'œuvre selon une approche par phases :

- i. Phase de Démarrage: durée indicative de 3 mois ;
- ii. Phase de mise en œuvre: durée indicative de 30 mois ;
- iii. Phase de clôture : durée indicative de 3 mois.

i) Phase de démarrage

Cette phase sera dédiée à conduire une évaluation des capacités opérationnelles des services, particulièrement en matière d'investigation, ainsi que des structures existantes pour la gestion de l'immigration irrégulière afin de proposer des mesures d'adaptation pour les rendre plus efficaces et coordonnées.

Pendant cette phase, les activités se focaliseront sur l'élaboration et présentation du Plan de travail, avec la définition des activités, la révision de la méthodologie, entamant un dialogue avec les autorités mauritaniennes qui servira à préciser des modalités de coopération avec ces dernières pour le bon déroulement de l'action. La bonne coordination avec les parties prenantes et, notamment, les autorités concernées, contribuera à la meilleure évaluation des besoins opérationnels et structurels.

Les activités principales incluent (de manière non exhaustive),

- *Recrutement du staff projet, basé à Nouakchott.*
- *États des lieux et identifications des besoins structurels et opérationnels, des capacités et des structures existantes au sein de la DGSN/DST*
- *Appui à la sélection des policiers mauritaniens au sein de la DGSN/DST destinés à intégrer le POC, établissant les critères de sélection de ses membres.*
- *Cartographie des initiatives pertinentes et des acteurs impliqués en matière de sécurité et lutte contre l'immigration irrégulière en cours.*
- *Définition du statut légal, du mandat, de la composition et des prérogatives exactes du POC en accord avec les autorités mauritaniennes : Appui à l'élaboration (ou actualisation) d'un plan d'établissement du POC.*
- *Rédaction du Plan de visibilité et communication.*
- *Rédaction d'un rapport de démarrage*

ii) Phase de mise en œuvre

OS.1. Renforcement des capacités d'investigation policière et judiciaire contre les réseaux criminels liés au trafic illicite de migrants

R.1. Un POC est créé et basé à Nouakchott, et devient pleinement opérationnel

Les activités incluront un Accompagnement/mentorat continu, des réunions de coordination institutionnelle et interservices entre les principales parties prenantes, ainsi que la réalisation d'enquêtes conjointes en lien avec les autres services nationaux et/ ou en collaboration avec des services homologues dans la région, et en particulier avec le NETCOP basé à Dakar.

R.1.2 : Les capacités techniques d'investigation des membres de la police mauritanienne en matière de lutte contre le trafic illicite de migrants sont renforcées, en coordination avec les autorités judiciaires

Les capacités seront atteintes à travers des cours de spécialisation en collecte et utilisation de sources d'information opérationnelle ; en détection de fraude documentaire et fraude à l'identité (documents d'identité et voyage) ; sur le contrôle aux frontières ; sur le trafic illicite de migrants et l'immigration irrégulière. La liste est indicative et non-exhaustive, et une évaluation des besoins sera menée en collaboration avec les autorités locales.

R.1.3 Les capacités de surveillance, patrouille et contrôle des trafics illicites de migrants sont améliorées à travers la dotation d'équipement spécifique

Les besoins indiqués ci-dessous seront mis à jour lors de la phase de démarrage, tenant compte des besoins et priorités exprimés par les autorités mauritaniennes ainsi que des achats déjà réalisés dans le cadre de l'appui de l'UE à travers d'autres projets.

Ces activités comprendront l'acquisition d'équipements et matériels pour les membres du POC, ainsi que des formations sur leur utilisation et entretien

OS.2. Amélioration des capacités structurelles et opérationnelles de gestion de l'immigration irrégulière

R.2.1. Les bâtiments publics destinés à l'accueil provisoire des migrants irréguliers sont améliorés en vue de les rendre conformes aux standards de dignité et en matière de droits humains.

Les activités couvrent les travaux de **mise à niveau de bâtiments dédiés à l'accueil temporaire et au transit des migrants** en situation irrégulière, principalement à Nouakchott et éventuellement à Nouadhibou, afin de rendre ces espaces conformes aux standards de dignité et de droits humains, y compris en matière de genre et de protection des mineurs. Cette activité sera assortie de formations pour le personnel de ces centres.

Concernant le respect des **standards de dignité et de droits humains**, un **dispositif de contrôle et de vérification au sein de ce(s) centre(s)** sera mis en place et délégué à un organisme tiers de premier plan (tel que, par exemple, la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) de Mauritanie, l'Institut Danois pour les droits de l'Homme, l'OIM...).

R.2.2 Les capacités techniques en matière de gestion de l'immigration irrégulière et traitement des personnes migrantes sont renforcées, en lien avec les partenaires dédiés.

Les participants aux **activités de formation seront principalement issus des services de sécurité intérieure impliqués dans la gestion de la migration**. D'autres acteurs pourront y être invités aussi selon la thématique. Les participants aux formations seront choisis conformément aux nécessités de spécialisation et d'amélioration de capacités pour leur travail habituel, et les activités de formations seront coordonnées avec les autres organisations intervenant dans ce domaine.

Dans une perspective de durabilité, d'appropriation et de renforcement des capacités institutionnelles - et afin de compléter l'offre existante de formations *ad hoc* dispensées par d'autres organisations - les activités appuieront la mise en place de **formateurs-relais**, susceptibles de transmettre aux membres de leurs unités respectives le savoir-faire et les compétences acquises au cours de leur formation et **la mise en place de structures de formation pérennes internalisées au sein de la DST**.

Dans ce volet, une visite d'étude d'un CATE en Espagne est envisagée.

R.2.3 Le système de gestion de l'immigration irrégulière dans ses différentes étapes est amélioré.

L'amélioration sera atteinte grâce à des activités de **formation et accompagnement** en matière de traitement des migrants irréguliers, et ce dans le respect des droits humains et du droit international humanitaire ; de **dotation de matériel roulant**. Tout cela, dans la promotion et le respect du **Protocole d'assistance** aux migrants élaboré par l'OIM avec les autorités mauritaniennes sur le contrôle des personnes, priorisant l'assistance sanitaire et l'appui aux victimes.

iii) Phase de clôture

Les activités à mener pendant cette phase incluront, entre autres

- Séminaire de clôture ;
- Suivi des mesures aptes à garantir la durabilité des résultats du projet ;
- Diffusion des résultats du projet en Mauritanie ;
- Élaboration du rapport final.

3.2.2 Groupes ciblés et bénéficiaires finaux

-Groupes cibles : Le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, et plus spécifiquement, la Police de la Mauritanie ; la Gendarmerie nationale; la Garde Cotes mauritanienne.

-Bénéficiaires finaux : Les victimes du trafic de migrants et des délits associés ; la population de la RIM et plus spécifiquement celle de la région de Nouakchott ; les migrants en situation irrégulière en Mauritanie ; les victimes de la traite des êtres humains.

3.3. Risques et hypothèses

Risques	Niveau de risque (E/M/F)	Mesures d'atténuation prévues
Les mesures de lutte contre la COVID-19, adoptées par les autorités locales, imposent la quarantaine au retour des voyages ou le confinement avec la fermeture des frontières terrestres et aériennes de l'équipe	Moyen	-Les déplacements de l'équipe sont planifiés et tiennent compte des indications des autorités sanitaires.
Difficultés logistiques et de sécurité pour la mobilisation des experts européens spécialistes des modules de formation.	Faible	-Établir un plan de sécurité pour accompagner les experts dans l'exécution de leurs activités. -Les parties prenantes de l'action ont des experts disponibles dans tous les domaines de la formation et assurent la participation des femmes expertes dans les domaines de compétence du projet.
Le projet est perçu comme une structure parallèle/concurrente au sein du service de police de la DST.	Faible	-Les opérations du POC sont sous la responsabilité de la DST et dûment coordonnées et informées. -Au-delà des enquêtes conjointes, le POC intervient dans un champ plus large au bénéfice des autres services impliqués dans les questions de migration. -L'ensemble du projet est avant tout un transfert de compétences entre pairs
Faible motivation, rotation du personnel, ou démission des officiers mauritaniens du PCO ou des participants aux formations	Moyen	-Les officiers qui rejoindront le POC acquerront de réelles compétences en matière d'investigation (savoir-faire, techniques modernes), ce qui constitue un atout pour le développement de leur carrière. -Les participants aux formations vont améliorer leurs compétences. -L'approche vise la durabilité, et le maintien de l'équipe opérationnelle après sa fin.
Des changements politiques internes mènent à des nouvelles priorités pour le pays.	Faible	-Le projet s'inscrit dans la stratégie de lutte contre les réseaux liés à la migration irrégulière signée par la Mauritanie.

Les hypothèses pour la réussite du projet et de sa mise en œuvre sont :

Un engagement politique au plus haut niveau ainsi l'implication des autorités locales pour appuyer les actions nécessaires à la mise en œuvre du projet et assurer leur durabilité.

Une participation active et un appui important de la chaîne de commandement des institutions policières compétentes dès le début du projet pouvant garantir l'appropriation locale. Dans ce but, une relation étroite et permanente devra être établie entre la direction du projet européen et la contrepartie locale de l'institution policière ayant un accès et une influence suffisants au niveau de la chaîne de commandement.

Un cadre législatif et réglementaire adéquat contribuant à la durabilité de l'action dans le futur et une solidité institutionnelle.

La durabilité de l'Action sera assurée à travers différentes mesures. Le mentorat et le travail conjoint sur une période de plusieurs années est la garantie de transfert complet de compétences et savoir-faire de police judiciaire, applicables également dans d'autres domaines liés à criminalité organisée. Au-delà des compétences des individus, le POC favorisera le développement d'une coordination globale de l'action des services mauritaniens en matière d'immigration irrégulière, nécessaire à une durabilité institutionnelle au-delà du projet.

3.4. Mainstreaming

- *Droits Humains* : Conformément, les formations en matière d'amélioration des capacités de gestion et de contrôle de la migration irrégulière comprendront des modules dédiés au respect des droits humains et des migrants, ainsi qu'à la prise en charge spécifique des groupes vulnérables. Une attention particulière sera accordée à l'identification des victimes de traite dans le cadre de l'apprentissage des techniques d'investigation.

L'approche du projet priorise et garantit la protection et l'accès aux droits des personnes victimes de trafic ou de traite. En ce sens, les actions de police cibleront les groupes criminels engagés dans le trafic illicite de migrants et la traite d'êtres humains

Une coordination avec l'OIM sera recherchée, notamment afin d'appliquer le protocole en matière de contrôle et assistance aux migrants. Le projet financé par le Fonds Fiduciaire d'Urgence que l'OIM a mis en œuvre en 2020, *Appui à la société civile et aux acteurs institutionnels dans le domaine de la protection des migrants et des droits humains en Mauritanie*, offrira également une opportunité de coordination interinstitutionnelle.

- *Genre* : Les questions de genre seront intégrées aux activités de formation, de façon transversale. Les agents féminins de police seront encouragés à prendre part aux formations, ce afin d'en tirer des bénéfices en termes de compétence et d'avancement professionnel.

3.5. Analyse des parties prenantes

Partie prenante principale

- Le **Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation** (MINDEC) de la Mauritanie est le bénéficiaire principal du projet, avec un engagement direct dans la planification et suivi de mise en œuvre. Il s'agit de l'institution de référence en charge de la sécurité interne du pays.

- Sa **Direction Générale de la Sûreté Nationale** (DGSN) est en charge du contrôle du territoire et, en conséquence, le partenaire clé dans toutes les actions orientées à la mise en œuvre de ce projet, avec l'appui de la Direction de la Surveillance du Territoire (DST) comme service policier compétent sur les questions migratoires.

- La **Direction Régionale de la Sureté (DRS)** à Dakhlet-Nouadhibou aura aussi un rôle important puisque des actions se dérouleront dans la région et qu'elle est le point de contact historique de l'équipe ECI Nouadhibou.

D'autres partenaires :

- **Garde Côtes Mauritanienne (GCM).** Instituée par la Loi n°2013-041208, dépend du *Ministère de la Pêche et de l'économie maritime (MPEM)*, elle fait partie intégrante du dispositif national de sécurité. La Garde Côtes Mauritanienne est chargée du suivi, du contrôle, de la surveillance civile des activités de pêche, de la recherche et du sauvetage en mer dans les eaux sous juridiction de la République Islamique de Mauritanie à partir des 12 milles. Cette force est composée d'environ 450 hommes.

- **La Gendarmerie Nationale (GN).** Ses missions sont de sécurité publique générale et militaires : la défense opérationnelle du territoire, le contrôle sur les grands axes routiers et les missions de police dans sa zone de compétence. La GN met en œuvre une composante maritime avec deux brigades maritimes et fluviales ; et est présente aux ports de Nouakchott et Nouadhibou. La GN est compétente pour l'action en mer jusqu'à 12 milles.

4. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE

4.1. Convention de financement, si pertinent

N/A.

4.2. Période indicative de mise en œuvre

La durée de l'action est de 36 mois.

La période de mise en œuvre de la décision commencera à partir de la date de signature par la dernière partie du premier contrat mettant en œuvre la présente action et durera jusqu'au 31/12/2024.

La période de mise en œuvre opérationnelle sera suivie d'une période de liquidation de 18 mois qui s'achèvera le 30/06/2026.

4.3. Modalité(s) et composantes de mise en œuvre

Convention de contribution pour la gestion indirecte de fonds.

La Fundación Internacional y para Iberoamérica de Administración y Políticas Públicas (FIIAPP) est une institution publique à but non-lucratif créée en 1997, chargée de la gestion de la participation des administrations publiques espagnoles dans les projets de coopération technique internationale. En outre, sur les questions de sécurité intérieure, la FIIAPP apportera une grande expérience de gestion de projet, notamment dans la région du Sahel.

Ministère de l'intérieur espagnol – Police Nationale – Unité centrale des réseaux de l'immigration illégale et fraude documentaire (UCRIF) : Partenaire en charge de la mise en œuvre opérationnelle. Au sein de la Police Nationale, Unité centrale des réseaux de l'immigration illégale et fraude documentaire (UCRIF) est chargée d'enquêter sur les activités

criminelles, tant nationales que transnationales, liées à la traite des êtres humains, au trafic illicite de personnes, à l'immigration clandestine et à la falsification de documents dans ce domaine.

Gestion directe par passation de marché pour contrats de services pour la composante « Évaluation et audit ».

4.4. Budget indicatif

Composante	Budget Montant EUR
Gestion indirecte	
Renforcer les capacités d'investigation policière et judiciaire contre les réseaux criminels liés au trafic illicite de migrants et la traite de personnes	2 000 000
Améliorer plus largement les capacités structurelles et opérationnelles de gestion de l'immigration irrégulière	2 500 000
Gestion directe	
Évaluation et audit	50 000
Total de l'action	4 550 000

4.5. Suivi et rapport

Le partenaire de mise en œuvre doit établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborer des rapports d'avancement réguliers et des rapports finaux.

Dans la phase initiale, le cadre logique indicatif convenu dans le contrat et/ou l'accord signé avec le partenaire de mise en œuvre doit être complété par des bases de références, jalons et des cibles pour chaque indicateur. Les rapports d'avancement communiqués par le partenaire de mise en œuvre doivent contenir la version la plus récente du cadre logique convenu de commun accord par les parties et présentant les valeurs courantes pour chaque indicateur. Le rapport final doit compléter le cadre logique par des points de référence et des valeurs finales pour chaque indicateur. Si une enquête ou une étude est nécessaire pour recueillir les données de suivi de l'un ou l'autre des indicateurs, veuillez l'indiquer clairement dans cette section, en précisant qui est responsable de sa mise en œuvre (c.-à-d. cette action ou un autre organisme ou projet), quand elle devrait être effectuée et à partir de quel budget. Si une enquête de référence est prévue,

veuillez également préciser qu'il devrait y avoir une collecte finale de données à la fin (comme minimum pour pouvoir mesurer le changement).

Le rapport final, descriptif et financier, couvrira l'ensemble de la période de mise en œuvre de l'action.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire à la fois de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

Le partenaire de mise en œuvre devra rendre compte d'un certain nombre d'indicateurs FFU communs de résultats sélectionnés pour cette Action (Cf. liste en anglais/et français publié sur le site internet du FFUE⁸). Le cas échéant, d'autres indicateurs peuvent être sélectionnés et rapportés à partir des listes d'indicateurs sectoriels définies avec des unités thématiques⁹.

Les partenaires chargés de la mise en œuvre des projets devront fournir des données régulières, y incluant l'évolution des valeurs réels des indicateurs (au moins trimestrielles) à l'autorité contractante, dans un format qui sera indiqué au cours de la phase de négociation du contrat. L'évolution des indicateurs sera accessible au public à travers le site internet du FFU (<https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/>) et la plate-forme Akvo RSR (<https://eutf.akvoapp.org/en/projects/>).

4.6. Évaluation et audit

Si nécessaire, des audits ad hoc ou des missions de vérification des dépenses peuvent être demandés par la Commission européenne pour un ou plusieurs contrats ou accords. Les audits et les missions de vérification des dépenses sont effectués en conformité avec l'analyse des risques dans le cadre de l'exercice du plan d'audit annuel réalisé par la Commission européenne. Le montant consacré dans le budget à l'évaluation et à l'audit externes est libellé en EUR. Les missions d'évaluation et d'audit sont mises en œuvre au moyen de marchés de services, faisant usage de l'un des contrats-cadres spécifiques de la Commission ou au moyen de la procédure concurrentielle avec négociation ou de la procédure d'appel d'offres unique.

4.7. Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent une obligation légale pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Cette action comportera des mesures de communication et de visibilité qui seront fondées sur un plan d'action spécifique en matière de communication et de visibilité, qui sera élaboré dès le début de la mise en œuvre.

Les mesures sont mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires et / ou les entités chargées en termes d'obligations légales en matière de communication et de visibilité. Des obligations contractuelles appropriées seront incluses dans la convention de financement, les contrats d'achat et de subvention et les conventions de délégation.

⁸ EN : https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/sites/euetfa/files/eutf_results_indicators_41.pdf

FR : https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/sites/euetfa/files/eutf_results_indicators_41_fr.pdf

⁹ <http://indicators.developmentresults.eu>. User name/password: results

Les obligations de communication et de visibilité pour l'Union européenne sont utilisées pour établir le plan de communication et de visibilité de l'action et les obligations contractuelles pertinentes.

Pour la présente action il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un Plan d'Action. Néanmoins, la visibilité de l'Union européenne sera assurée en fonction de l'évolution du contexte sécuritaire local et selon la sensibilité des activités réalisées, afin de ne pas menacer la sécurité de l'organisation, du bailleur et des bénéficiaires finaux, et en particulier les organisations humanitaires pour ne pas compromettre leurs principes d'action humanitaire neutre et indépendante.

Liste d'acronymes

CATE	Centres d'Assistance Temporaire aux Étrangers
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
COFIL	Comité de Pilotage
CNP	<i>Cuerpo Nacional de Policía</i> (Police Nationale espagnole)
DGSN	Direction Générale de la Sûreté Nationale
DUE	Délégation de l'Union européenne
DST	Direction de la Surveillance du Territoire
DRS	Direction Régionale de la Sûreté
FIIAPP	Fundación Internacional y para Iberoamérica de Administración y Políticas Públicas
GCM	Garde Côtes Mauritanienes
MINDEC	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation de la Mauritanie.
MPEM	Ministère de la Pêche et de l'économie maritime
OIM	Organisation internationale des migrations
POC	Partenariat Opérationnel Conjoint
RIM	République Islamique de Mauritanie
SNGM	Stratégie Nationale pour une meilleure Gestion de la Migration
UCRIF	Unité centrale des réseaux de l'immigration illégale et fraude documentaire de la Police nationale espagnole

Annexe. Matrice indicative du cadre logique

	Chaine de résultats*	Indicateurs	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Objectif général : impact	O.G Contribuer à lutter efficacement contre le trafic illicite de migrants et à améliorer les capacités de gestion de l'immigration irrégulière à travers d'un appui intégral aux forces de sécurité mauritanienne.	OG. I1 Augmentation d'un 30% annuel dans le nombre des réseaux criminels liés au trafic illicite de migrants démantelés. OG. I2 Les indicateurs de gouvernance de la migrations pour la Mauritanie sont améliorés	- Statistiques partagés par DGSN/DST. - Rapport OIM – Indicateurs gouvernance de la migration en Mauritanie (https://publications.iom.int/system/files/pdf/mgi_mauritania_2019_fr.pdf)	Les autorités mauritaniennes s'engagent avec l'ECI dans les enquêtes contre les réseaux criminels en grande échelle. Les autorités mauritaniennes priorisent les enquêtes contre les réseaux criminels dans la lutte contre le trafic et la traite des migrants. Les organisations et observatoires internationales continuent à produire des rapports concernant les indicateurs de gouvernance de la migration de façon annuelle.
Objectifs spécifiques : Effets directs	OS.1. Renforcer les capacités d'investigation policière et judiciaire contre les réseaux criminels liés au trafic illicite de migrants et la traite des êtres humains	OS. I-1.1 Nombre de membres de la DGSN mauritanienne qui ont participé dans le cadre des activités de formation en matière d'investigation opérationnelle désagrégé par sexe (M/F) OS. I-1.2 Nombre des enquêtes menées par la DGSN avec l'accompagnement du POC	- Rapports trimestriels et intermédiaires - Liste des participants aux formations - Statistiques et rapports partagés par la DGSN/DST - Statistiques du POC	Les autorités mauritaniennes sont engagées dans la lutte contre l'immigration irrégulière, le trafic des personnes et la traite des êtres humains et des migrants, et appuient la consolidation du POC. Les autorités, partenaires et institutions Mauritanien montrent une attitude proactive pour faciliter la mise en œuvre du projet.
	OS.2. Améliorer les capacités structurelles et opérationnelles de gestion de l'immigration irrégulière.	OS. I-2.1 Nombre de membres de la DGSN mauritanienne qui ont participé dans le cadre des activités de formation en matière de gestion des migrants irréguliers, désagrégé par sexe (M/F) OS. I-2.2 Nombre des migrants hébergés annuellement dans les espaces reformés à Nouakchott et Nouadhibou, dans des conditions de sureté, attention médicale et accompagnement aux victimes	- Rapports trimestriels et intermédiaires - Liste des participants aux formations - Statistiques et rapports partagés par la DGSN/DST - Données de la DST concernant la capacité des centres d'assistance aux migrants. - Rapport d'évaluation	Les autorités, partenaires et institutions Mauritanien montrent une attitude proactive pour faciliter la mise en œuvre du projet, en choisissant des participants aux formation qui vont continuer à travailler dans la gestion des centres. Les statistiques dans le nombre des migrants irréguliers en Mauritanie fluctuent entre un $\pm 10\%$ chaque année. Les autorités mauritaniennes donnent accès aux recensements disponibles, actualisés et mesurables des statistiques, données et chiffres en matière de lutte contre le trafic illicite de migrants et la traite des personnes
Résultats : Extrants directs	R.1.1 : Un POC est créé et basé à Nouakchott, et devient pleinement opérationnel	1.1.1 Nombre de missions et enquêtes du POC réalisées liées à la lutte contre l'immigration illégale et le trafic d'êtres humains. 1.1.2 Nombre de réunions de coordination du POC Nouadhibou et Nouakchott 1.1.3 Nombre de réunions de coordination et échange d'information avec les institutions clé (OIM, FRONTEX, DUEs, DST, Gendarmerie et Garde Côtes), désagrégation par type de réunion (institutionnel,	- Statistiques du POC Du POC Rapport et comptes rendus des réunions - Rapports trimestriels et intermédiaires	Les autorités mauritaniennes et internationales impliqués dans le domaine de lutte contre les réseaux criminels liés au trafic illicite de migrants sont engagées dans le projet et disponibles pour des réunions régulières Les policiers sélectionnés pour faire partie des antennes ECI de Nouakchott et Nouadhibou sont bien impliqués dans les objectifs du projet et recherchent une collaboration fructueuse. L'équipe ECI peut mettre à jour et maintenir les bases de données des opérations menées.

		opérationnel/stratégique		
	R.1.2 : Les capacités techniques d'investigation des membres de la police mauritanienne en matière de lutte contre le trafic illicite de migrants sont renforcées, en coordination avec les autorités judiciaires	<p>1.2.1 Nombre de personne formées en méthodes de collecte, traitement, analyse et de recoupement en matière de renseignements criminels, désagrégé par sexe (M/F)</p> <p>1.2.2 Nombre de personnes formées aux moyens techniques spécialisés et à la détection de faux documents, désagrégé par sexe (M/F)</p> <p>1.2.3 Nombre de personnes formées qui prouvent d'avoir un aperçu sur l'importance d'inclure le respect des droits humains et d'une approche transversale de genre dans les enquêtes en matière de lutte contre le trafic illicite de migrants</p>	<ul style="list-style-type: none"> - matériel didactique et programme des formations - Liste des participants aux formation et feuilles de présence ; - Post test - Rapports trimestriels et intermédiaires - Rapports des experts court terme 	<p>Les autorités mauritaniennes donnent leur accord à la mise en œuvre des formations du projet et dès l'élaboration des post tests anonymes pour une auto-évaluation du personnel formé et afin de collecter données statistiques sur les formations.</p> <p>Les experts européens sont capables d'adapter ses connaissances aux besoins et aux caractéristiques de la DST.</p>
	R.1.3 Les capacités de surveillance, patrouille et contrôle des trafics illicites de migrants sont améliorées à travers la dotation d'équipement spécifique	<p>1.3.1 % du matériel livré après évaluation des besoins effectuée par la DST et les équipes ECI.</p> <p>1.3.2 .Nombre de patrouilles avec les véhicules achetés par le projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports trimestriels et intermédiaires ; -Rapports de Statistiques projet - Certificats de réception 	<p>Le matériel est bien adapté aux besoins et au niveau de l'équipe</p> <p>Le matériel est livré selon les conditions des appels d'offres lancés, sans retards excessifs.</p> <p>L'équipe ECI est autorisée pour patrouiller et surveiller le territoire mauritanien, selon les conditions requises par les autorités mauritaniennes.</p>
	R.2.1 Les bâtiments publics destinés à l'accueil provisoire des migrants irréguliers sont améliorés en vue de les rendre conformes aux standards de dignité et en matière de droits humains.	<p>2.1.1. 0 % d'espaces réhabilités (2020)</p> <p>2.1.2. Nombre des personnes formées dans l'entretien des infrastructures et de l'équipement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports trimestriels et intermédiaires ; -Rapports des experts court terme -Rapport mensuel d'avancement des travaux de la société en charge de la réhabilitation - Liste des participants aux formations 	<p>Aucune cause de force majeure ralentisse ou supprime les efforts de réhabilitation des centres.</p> <p>Le personnel formé en matière d'entretien d'infrastructures sera en charge de la gestion des centres après la réhabilitation.</p> <p>La DST maintient les objectifs initialement prévus pour le centres.</p>
	R.2.2 Les capacités techniques en matière de gestion de l'immigration irrégulière et traitement des personnes migrantes sont renforcées, en lien avec les partenaires dédiés.	<p>2.2.1. % personnes victimes de traite de personnes qui reçoivent une attention sanitaire et psychologique adéquate suite aux formations du projet.</p> <p>2.2.2. Nombre des personnes formées qui occupent des postes dans la gestion des centres réhabilités, désagrégé par sexe (M/F)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Données et Statistiques DST - Rapports trimestriels et intermédiaires ; 	<p>Les autorités mauritaniennes maintiennent les dispositions légales actuelles en matière d'attention sanitaire et psychologique aux personnes victimes de traite de personnes.</p> <p>Les autorités mauritaniennes choisissent les participants aux formations selon l'importance des thématiques traités pour le travail habituel des officiers.</p>
	R.2.3 Le système de gestion de l'immigration irrégulière dans ses différentes étapes est amélioré.	2.3.1. Le contenu du protocole pour améliorer les procédures du système de contrôle de la migration irrégulière est adopté et mis en œuvre par les autorités mauritaniennes.	<ul style="list-style-type: none"> -Copie du protocole -Normes de gestion de la migration mauritanienne -Rapports trimestriels et intermédiaires 	Les autorités mauritaniennes donnent leur accord pour l'élaboration et la distribution de ces textes au sein de la DST.